Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB_231215_149-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

FINANCES

DB231215-149

BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - (AP/CP) : DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON.

Excusés :
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'instruction comptable M14 prévoit, conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cet outil, dit AP/CP, permet d'engager l'intégralité d'une dépense en répartissant les crédits de paiement sur plusieurs exercices. Plus transparent, cet outil traduit budgétairement le caractère pluriannuel d'un projet. Plus efficace, il limite les restes à réaliser en fin d'exercice.

La présente délibération a pour objet :
- D'ajuster les crédits de paiement nécessaires pour l'année 2023
- De clôturer une autorisation de programme.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB_231215_149-DE

Rappel des montants votés avant modification :

Intitulé autorisations de programmes AP	N° AP	Montant des AP			Montant des CP				
		Pour mémoire AP votées y compris ajustements	**Révisions DM1 2023**	Total des AP 2023	CP réalisés antérieurs au 1/1/N 2023	**CP 2023**	**CP 2024**	**CP 2025**	**CP 2026 et plus**
REVISION DU PLU 2	2018000002	424 400,00 €		424 400,00 €	317 879,60 €	106 520,40 €	0,00 €		
OAP PONT DE JALLIEU	2019000001	199 106,40 €		199 106,40 €	48 146,40 €	50 000,00 €	100 960,00 €		
REAMENAGEMENT DE LA PLACE CARNOT	2019000005	2 900 000,00 €		2 900 000,00 €	2 060 048,32 €	709 951,68 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
DEMOLITION / RECONSTRUCTION PONT ST MICHEL	2020000003	1 350 000,00		1 350 000,00 €	491 851,60 €	272 092,18 €	586 056,22 €		

1) Crédits de paiement à réviser à la DM2 en 2023 :

Intitulé autorisations de programmes AP	N° AP	Montant des AP			Montant des CP				
		Pour mémoire AP votées y compris ajustements	**Révisions DM2 2023**	Total des AP 2023	CP réalisés antérieurs au 1/1/N 2023	**CP 2023**	**CP 2024**	**CP 2025**	**CP 2026 et plus**
REVISION DU PLU 2	2018000002	424 400,00 €		424 400,00 €	317 879,60 €	59 520,40 €	47 000,00 €		
OAP PONT DE JALLIEU	2019000001	199 106,40 €		199 106,40 €	48 146,40 €	960,00 €	150 000,00 €		
REAMENAGEMENT DE LA PLACE CARNOT	2019000005	2 900 000,00 €		2 900 000,00 €	2 060 048,32 €	689 951,68 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
DEMOLITION / RECONSTRUCTION PONT ST MICHEL	2020000003	1 350 000,00		1 350 000,00 €	491 851,60 €	250 148,40 €	608 000,00 €		

2) Fermeture d'autorisation de programme :

Intitulé autorisations de programmes AP	N° AP	Montant des AP			Montant des CP				
		Pour mémoire AP votées y compris ajustements	**Révisions DM2 2023**	Total des AP 2023	CP réalisés antérieurs au 1/1/N 2023	**CP 2023**	**CP 2024**	**CP 2025**	**CP 2026 et plus**
RESTRUCTURATION LOCAUX PONT ST MICHEL (étaiement)	2019000002	660 800,00 €	**-10 849,56 €**	649 950,44 €	649 950,44 €	0,00 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix POUR

et 8 abstentions (groupe UGEC, M AYDIN, M MAGUET) :

Valide les ajustements des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Autorise le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire

Le secrétaire de séance